



N° 10 - Novembre 2018



L'évolution de la réglementation sur la sécurité incendie AM 8 a ouvert de nouvelles perspectives... et le panneau d'isolation thermique en mousse rigide de polyuréthane n'a pas fini de faire du bruit !

Il confirme son spectre d'interventions et séduit de plus en plus le marché des toitures plates sur bac acier des Établissements Recevant du Public.

Ses atouts fondamentaux, soulignés par Xavier Chopinet, directeur de l'agence SMAC Poitou-Charentes, restent incontestables : économique en neuf et en rénovation, performant, léger, confortable à poser, gage de gain d'espace et de bien-être pour les occupants...

Energétiquement vôtre,

Yves Pélissier
Secrétaire Général

DU NOUVEAU EN MATIÈRE D'ISOLATION SUR TOITURE PLATE BAC ACIER EN ERP !

Écran thermique : cap sur le panneau polyuréthane

Posons le contexte ! La réglementation en matière de sécurité incendie AM8 exigeait jusqu'alors l'utilisation d'un écran thermique en laine de roche feuillurée, en cas de pose de panneaux d'isolation en polyuréthane sur une toiture bac acier en ERP.

Le 15 janvier 2015, le SNPU obtenait déjà une appréciation de laboratoire du CSTB (APL n° RS14-112) **validant les écrans en laine de roche à bords droits associés à un isolant en polyuréthane (PU)** en Établissement Recevant du Public (ERP).

Bords droits : le panneau polyuréthane marque un point

Cette dérogation à la réglementation, reconfirmée par le CSTB en 2017, constitue un avantage majeur dans la mise en œuvre de ce type de complexe en [toiture plate bac acier](#).

À RETENIR !

- L'appréciation démontre ainsi la bonne tenue et les qualités de réaction au feu des isolants en polyisocyanurate (PIR).
- Disposant d'un Avis Technique pour la mise en œuvre sur écran thermique à bords droits sur toiture plate bac acier en ERP, les panneaux d'isolation en polyuréthane sont disponibles librement sur le marché.



Crédit Photo : SNPU

Témoignage : Xavier Chopinet, directeur de l'agence SMAC Poitou-Charentes

« Couramment utilisé dans les locaux soumis au code du travail, le panneau d'isolation thermique en polyuréthane se développe sur les bâtiments de type ERP. C'est une véritable avancée notamment pour la réfection des toitures - étanchéité sur bac acier. Point essentiel, la légèreté du panneau permet d'améliorer les performances thermiques des toitures sans surcharger la charpente existante. Il offre de très bonnes performances à la compressibilité, ce qui permet de l'utiliser sur des toitures techniques ou végétalisées. Autres atouts non négligeables pour la mise en œuvre : de grandes dimensions, une découpe aisée, une manutention optimale. »

Bon à savoir :

Selon l'amendement au DTU 43.3*, **le pare-vapeur n'est pas systématiquement obligatoire.** Il est exigé **uniquement** si les documents particuliers ou la réglementation imposent un niveau de perméabilité à l'air.

** A propos des pare-vapeur en bâtiment de faible et moyenne hygrométrie.*

Votre contact : [SNPU](#) / Yves Pélissier / Tél. 01 45 20 42 68 / ou [par Email](#)
<http://snpu.fr> Twitter : @SNPU_officiel LinkedIn : SNPU Syndicat National des PolyUréthanes
[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)